

Informations générales protection anti-feu



Les portes et / ou les cloisons coupe-feu de RIWAG Türen AG ne peuvent remplir correctement leur effet de séparation des espaces que si leur fonctionnalité est garantie à tout moment.

Le propriétaire ou le gérant est responsable de la porte complète et fonctionnelle (voir norme de protection incendie CH 1-15, art. 18 et suivants).

Signification de la classification

E= Étanchéité

L'étanchéité est la capacité de l'élément de protection incendie à empêcher le passage de flammes.

I2= Isolation

L'isolation est la capacité de l'élément de protection incendie à limiter la température de surface du côté opposé au feu à certains points de mesure à partir de la température de départ.

Les informations relatives à l'étanchéité et à l'isolation doivent être complétées au moment de la classification, par ex. 30 ou 60 minutes.

Pendant cette période, l'élément de protection anti-feu doit être au moins fonctionnel.

S'applique à toutes les portes anti-feu RIWAG

- Essence des alaises : bois rouge, chêne ou bouleau
- Revêtement des faces HDF, placage ou stratifié
- Les serrures BB ne sont pas autorisées, uniquement RZ ou PZ
- Jeu sous la porte max. 12mm (possible avec ou sans seuil automatique)
- Judas possible (max. Ø 15mm, certifié anti-feu)
- Approuvé sur maçonnerie ou cloisons légères (pm / pl). Résistance au feu selon norme de protection incendie AEAI

Largeur des frises aux découpes de vitrage

- Portes pleines avec découpes de vitrage, frise minimale de 130 mm (Portes extérieures en raison de la stabilité d'au moins 180mm)
- Porte-cadre en massif, les frises sont de 80-160mm
- Verres autorisés selon nos tableaux de protection incendie

N° d'homologation / Marquage

- Homologation AEAI = Application AEAI, homologation nationale suisse
 - Pour chaque porte, une plaquette AEAI est placée dans la battue coté fiches
- Homologation EN = déclaration de performance, homologation européenne
 - Pour chaque porte, les plaquettes EN 16034 et CE sont placées dans la battue coté fiches

Autres

- Vous trouverez tous les autres détails de construction et d'assemblage sur www.riwag.ch

Contrat

Pour garantir un traitement professionnel et juridiquement correct de nos produits de protection incendie, nos clients doivent signer un contrat de protection incendie dès la première commande de porte anti-feu.